

RAPPORT SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE TSA AU 30/06/2015

(ARRETE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2015)

TSA est une société anonyme de droit français, située Tour Carpe Diem – 31 place des Corolles – Esplanade nord – 92400 Courbevoie.

Au 30 juin 2015, la société TSA est détenue à 100% par l'Etat et détient 100% de la société Sofiparge, ainsi que 26,31% (après déduction des actions d'auto-contrôle) dans la société Thales (26,60% au 31 décembre 2014).

Dans les états financiers consolidés de TSA, le Groupe Thales est mis en équivalence. Sofiparge, consolidée par intégration globale, n'a pas d'activité.

A noter que le Groupe Thales a appliqué en 2015, la nouvelle interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », telle que présentée dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes. L'impact de ce nouveau texte sur les capitaux propres consolidés de TSA au 1^{er} janvier 2014, date de transition, s'élève à +2,8 M€. Il n'est pas significatif sur le résultat de TSA.

I. Analyse du compte de résultat et du bilan consolidés

Le résultat net consolidé de TSA s'élève à 75,2 M€ au 30 juin 2015 contre 118,1 M€ au 30 juin 2014 et 192,0 M€ pour l'année 2014.

Le compte de résultat se présente comme suit :

<i>(en M€)</i>	S1 2015	S1 2014 *	Année 2014 *
Frais administratifs	(0,4)	(0,4)	(0,9)
Résultat Thales mis en équivalence	70,0	115,7	190,0
Profit (Perte) de dilution sur titres Thales	9,0	5,5	4,0
Coût de l'endettement financier net	--	(0,1)	(0,1)
Autres résultats financiers	0,3	0,3	0,2
Impôt sur les bénéfices	(3,7)	(2,9)	(1,2)
Résultat net	75,2	118,1	192,0

* Données 2014 retraitées afin de prendre en compte la première application de l'interprétation IFRIC 21.

Sur le premier semestre 2015, il convient de mettre en évidence :

- **un coût de l'endettement net nul**, qui inclut toutefois la charge d'intérêt sur les titres participatifs de (0,1) M€ au 30 juin 2015 (contre (0,3) M€ au 30 juin 2014).
- **des autres résultats financiers positifs de 0,3 M€** qui résultent de la variation de juste valeur des titres participatifs pour 0,3 M€ (contre 0,3 M€ au 30 juin 2014), le cours de bourse du titre évoluant de 152,50 € au 31 décembre 2014 à 149,40 € au 30 juin 2015.
- **le profit de dilution sur titres Thales de 9,0 M€** dû à la diminution du pourcentage de détention de TSA dans Thales, essentiellement liée aux souscriptions d'actions réservées aux salariés.
- **la quote-part de résultat dans Thales** soit 70,0 M€ au taux de 26,31% au 30 juin 2015. Le résultat du Groupe Thales est en forte diminution, en raison de la réévaluation au premier semestre 2014 des titres précédemment détenus suite à la prise de contrôle des co-entreprises Thales-Raytheon Systems SAS et Trixell SAS (+219 M€, soit +58,5 M€ pour TSA).

- un impôt sur les bénéfices de (3,7) M€ dû à une contribution additionnelle de 3% sur les dividendes distribués au titre de l'exercice 2014 pour (1,2) M€ et un impôt différé passif sur les réserves non distribuées de Thales de (2,5) M€.

L'évolution de la valeur des titres Thales mis en équivalence s'analyse comme suit :

	S1 2015	S1 2014 *	Année 2014 *
<i>(en M€)</i>			
Titres Thales mis en équivalence à l'ouverture	1 120,7	1 155,5	1 155,5
Résultat mis en équivalence	70,0	115,7	190,0
Distribution de dividendes en numéraire	(42,3)	(46,2)	(65,2)
Profit (perte) de dilution	9,0	5,5	4,0
Ecart de conversion	13,8	11,3	29,4
Variation de juste valeur / instruments financiers	(29,3)	(9,0)	(46,8)
Perte et gains actuariels / retraites	62,9	(31,4)	(145,0)
Autres	2,3	1,2	(1,2)
Titres Thales mis en équivalence à la clôture	1 207,1	1 202,6	1 120,7

* Données 2014 retraitées afin de prendre en compte la première application de l'interprétation IFRIC 21

Le cours de bourse de Thales au 30 juin 2015 était de 54,16 € (44,18 € au 30 juin 2014 et 45,00 € au 31 décembre 2014). Au 30 juin 2015, la valeur de mise en équivalence représente 22,03 € par titre, TSA détenant 54 786 654 titres Thales.

II. Analyse de la situation financière consolidée

La trésorerie de TSA s'élevait à 14,1 M€ au 1er janvier 2015 et s'élève à 55,2 M€ au 30 juin 2015, soit une augmentation de 41,1 M€, avant versement du dividende.

Le cash flow net des activités opérationnelles est positif de 42,0 M€, principalement lié au versement en mai 2015 par Thales du solde de dividende de 42,7 M€ au titre de l'année 2014.

Le cash flow net des activités d'investissement est nul.

Le cash flow net des activités de financement représente un décaissement de (0,9) M€. Il correspond au rachat sur la période de 2 215 titres participatifs.

III. Parties liées

1. Définition

Les parties liées de TSA, telles que définies dans IAS 24, sont l'Etat (en tant qu'actionnaire), le Groupe Thales (mis en équivalence dans les comptes de TSA) ainsi que les dirigeants de la société.

2. Pacte d'actionnaires

L'avenant au Pacte d'actionnaires entre TSA et Dassault Aviation, signé par les deux parties le 25 février 2015 et tel que décrit dans les comptes consolidés 2014 de TSA, a été annulé en date du 13 mai 2015 pour revenir au pacte précédent, en y apportant toutefois des précisions dans le cas éventuel d'une gouvernance dissociée.

IV. Vues pour l'exercice en cours

Les vues de TSA pour l'exercice en cours sont directement fonction de celles de Thales.

Le Conseil d'Administration

TSA
COMPTES CONSOLIDES
RESUMES
AU 30 JUIN 2015

Présentation au Conseil d'Administration du 31 août 2015

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	3
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES	7
1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE.....	7
1.1 COMPTES INTERMÉDIAIRES	7
1.2 PREMIÈRE APPLICATION DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 21	7
1.3 NOUVEAUX TEXTES IFRS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POSTÉRIEUREMENT AU 30 JUIN 2015.....	8
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
3. RESULTAT FINANCIER.....	9
4. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	9
5. INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE POURCENTAGE / TITRES THALES	10
6. TITRES THALES MIS EN ÉQUIVALENCE	10
7. PARTIES LIÉES.....	11
7.1 DÉFINITION	11
7.2 PACTE D'ACTIONNAIRES	11
8. CAPITAUX PROPRES	11
8.1 CAPITAL	11
8.2 DIFFÉRENCE DE CONVERSION	11
8.3 VARIATION DE JUSTE VALEUR	11
9. DETTES FINANCIÈRES	12
10. RISQUES ET LITIGES	12
11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	12

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En millions d'euros)	Notes	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014 *	Année 2014 *
Frais administratifs		(0,4)	(0,4)	(0,9)
Résultat Thales mis en équivalence	note 6	70,0	115,7	190,0
Profit (Perte) de dilution sur titres Thales	note 5	9,0	5,5	4,0
<i>Rémunération des titres participatifs</i>		<i>(0,1)</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,5)</i>
<i>Charges financières / dette brute</i>		<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>
<i>Produits financiers / trésorerie et équivalents</i>		<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>
Intérêts financiers nets	note 3	–	(0,1)	(0,1)
Autres résultats financiers	note 3	0,3	0,3	0,2
Impôt sur les bénéfices	note 4	(3,7)	(2,9)	(1,2)
RESULTAT NET		75,2	118,1	192,0
Résultat par action (en euros)		0,68	1,07	1,75
Résultat par action dilué (en euros)		0,68	1,07	1,75
Nombre d'actions en circulation (milliers)		110 000	110 000	110 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation dans l'exercice. Le résultat par action dilué prend en compte, conformément à IAS 33, les instruments dilutifs du Groupe Thales.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En millions d'euros)	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014 *	Année 2014 *
Résultat net de la période	75,2	118,1	192,0
Différence de conversion	13,8	11,3	29,4
Couverture de flux de trésorerie	(29,3)	(9,0)	(46,8)
Éléments recyclables en résultat	(15,5)	2,3	(17,4)
<i>Dont, part dans l'entreprise associée Thales</i>	<i>(15,5)</i>	<i>2,3</i>	<i>(17,4)</i>
Pertes et gains actuariels / retraite	62,9	(31,4)	(146,5)
Éléments non recyclables en résultat	62,9	(31,4)	(146,5)
<i>Dont, part dans l'entreprise associée Thales</i>	<i>62,9</i>	<i>(31,4)</i>	<i>(145,0)</i>
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	47,4	(29,1)	(163,9)
Total du résultat global pour la période	122,6	89,0	28,1

* L'interprétation IFRIC 21, mentionnée en note 1-2, prévoit une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Réserves	Couv. flux de trésorerie	Différence de Conversion	Capitaux propres
Au 31 décembre 2014 publié	110 000	330,0	855,3	(31,1)	(35,9)	1 118,3
Impact d'IFRIC 21	--	--	2,7	--	--	2,7
Au 1^{er} janvier 2015 retraité *	110 000	330,0	858,0	(31,1)	(35,9)	1 121,0
Résultat net de la période	--	--	75,2	--	--	75,2
Autres éléments du résultat global	--	--	62,9	(29,3)	13,8	47,4
Résultat global du 1^{er} sem. 2015	--	--	138,1	(29,3)	13,8	122,6
Dividendes au titre de l'exercice 2014	--	--	(40,7)	--	--	(40,7)
Autres	--	--	2,7	--	--	2,7
Au 30 juin 2015 *	110 000	330,0	958,1	(60,4)	(22,1)	1 205,6

Le solde du dividende versé au titre de l'exercice 2014, soit 0,37 € par action, a été mis en paiement le 3 juillet 2015.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Réserves	Couv. flux de trésorerie	Différence de Conversion	Capitaux propres
Au 31 décembre 2013 publié	110 000	330,0	873,4	15,7	(65,3)	1 153,8
Impact d'IFRIC 21	--	--	2,8	--	--	2,8
Au 1^{er} janvier 2014 retraité *	110 000	330,0	876,2	15,7	(65,3)	1 156,6
Résultat net de la période	--	--	118,1	--	--	118,1
Autres éléments du résultat global	--	--	(31,4)	(9,0)	11,3	(29,1)
Résultat global du 1^{er} sem. 2014	--	--	86,7	(9,0)	11,3	89,0
Dividendes au titre de l'exercice 2013	--	--	(45,1)	--	--	(45,1)
Autres	--	--	1,7	--	--	1,7
Au 30 juin 2014 *	110 000	330,0	919,5	6,7	(54,0)	1 202,2

Le solde du dividende versé au titre de l'exercice 2013, soit 0,41 € par action, a été mis en paiement le 4 juillet 2014.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Réserves	Couv. flux de trésorerie	Différence de Conversion	Capitaux propres
Au 31 décembre 2013 publié	110 000	330,0	873,4	15,7	(65,3)	1 153,8
Impact d'IFRIC 21	--	--	2,8	--	--	2,8
Au 1^{er} janvier 2014 retraité *	110 000	330,0	876,2	15,7	(65,3)	1 156,6
Résultat net de la période	--	--	192,0	--	--	192,0
Autres éléments du résultat global	--	--	(146,5)	(46,8)	29,4	(163,9)
Résultat global 2014	--	--	45,5	(46,8)	29,4	28,1
Dividendes au titre de l'exercice 2013	--	--	(45,1)	--	--	(45,1)
Acompte sur dividende au titre de l'exercice 2014	--	--	(17,6)	--	--	(17,6)
Autres	--	--	(1,0)	--	--	(1,0)
Au 31 décembre 2014 *	110 000	330,0	858,0	(31,1)	(35,9)	1 121,0

* L'interprétation IFRIC 21, mentionnée en note 1-2, prévoit une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

BILAN CONSOLIDE

(En millions d'euros)

ACTIF	Notes	30/06/15	31/12/14 *	01/01/14 *
Titres Thales mis en équivalence	note 6	1 207,1	1 120,7	1 155,5
Autres titres de participation		0,3	0,3	0,3
Retraite		--	--	1,1
Actifs non courants		1 207,4	1 121,0	1 156,9
Clients et autres créances courantes		0,3	0,2	0,1
Trésorerie et équivalents trésorerie		55,2	14,1	19,5
Actifs courants		55,5	14,3	19,6
TOTAL DE L'ACTIF		1 262,9	1 135,3	1 176,5

PASSIF	Notes	30/06/15	31/12/14 *	01/01/14 *
Capital		330,0	330,0	330,0
Réserves consolidées		958,1	858,0	876,2
Couverture de flux de trésorerie		(60,4)	(31,1)	15,7
Différence de conversion		(22,1)	(35,9)	(65,3)
Capitaux propres	note 8	1 205,6	1 121,0	1 156,6
Dettes financières à long terme	note 9	11,2	11,8	17,2
Provisions pour retraite		0,3	0,3	--
Impôts différés passifs	note 4	3,2	0,7	1,6
Passifs non courants		14,7	12,8	18,8
Fournisseurs et autres dettes courantes		1,6	1,2	0,7
Dividendes à payer		40,7	--	--
Part à court terme des dettes financières	note 9	0,3	0,3	0,4
Passifs courants		42,6	1,5	1,1
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 262,9	1 135,3	1 176,5

* L'interprétation IFRIC 21, mentionnée en note 1-2, prévoit une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En millions d'euros)

	Notes	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014 *	Année 2014 *
Résultat net		75,2	118,1	192,0
A ajouter (déduire) :				
Charge (profit) d'impôt		3,7	2,9	1,2
Moins, résultat mis en équivalence de Thales	note 6	(70,0)	(115,7)	(190,0)
<i>Solde du dividende au titre de 2013 (0,85€ / action)</i>		--	46,6	46,6
<i>Acompte sur dividende au titre de 2014 (0,34€ / action)</i>		--	--	18,6
<i>Solde du dividende au titre de 2014 (0,78 € / action)</i>		42,7	--	--
Dividendes reçus de Thales	note 6	42,7	46,6	65,2
Effet non monétaire des dilutions / relations	note 5	(9,0)	(5,5)	(4,0)
Variation de valeur des titres participatifs	note 3	(0,3)	(0,3)	(0,2)
Variation du besoin en fonds de roulement et des provisions pour risques et charges		--	0,1	0,1
Impôts payés : IS**		(0,3)	--	--
Cash flow net des activités opérationnelles	- I -	42,0	46,2	64,3
Cash flow net des activités d'investissement	- II -	--	--	--
<i>Solde du dividende au titre de 2013 (0,41€ / action)</i>		--	--	(45,1)
<i>Acompte sur dividende au titre de 2014 (0,16€ / action)</i>		--	--	(17,6)
Dividendes versés		--	--	(62,7)
Impôts payés : taxe de 3% sur les dividendes versés**		(0,5)	(0,5)	(1,8)
Rachat de titres participatifs	note 10	(0,4)	(0,8)	(5,2)
Cash flow net des activités de financement	- III -	(0,9)	(1,3)	(69,7)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	- I+II+III-	41,1	44,9	(5,4)
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture		14,1	19,5	19,5
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture		55,2	64,4	14,1

* L'interprétation IFRIC 21, mentionnée en note 1-2, prévoit une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

** Le montant total d'impôt sur les bénéfices versé au cours du premier semestre 2015 s'élève à 0,8 M€, contre 0,5 M€ au premier semestre 2014 et 1,8 M€ sur l'année 2014.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES

*Tous les montants figurant dans ces notes
sont exprimés en millions d'euros
à l'exception des informations par action*

Le 31 août 2015, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés résumés de TSA pour la période close le 30 juin 2015.

TSA est une société anonyme de droit français détenue à 100% par l'Etat, située Tour Carpe Diem – 31 place des Corolles – Esplanade nord – 92400 Courbevoie.

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2015 ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 (Information financière intermédiaire) et le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2015 (disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les comptes intermédiaires suivent des règles et méthodes comptables identiques à celles adoptées pour les comptes annuels établis au 31 décembre 2014, telles que détaillées dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 de TSA, à l'exception des points décrits dans le paragraphe 1.2 ci-après, et résultant de la première application de l'interprétation IFRIC 21.

Les particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires sont les suivantes :

Méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires :

Provisions pour retraite

La charge du semestre au titre des engagements de retraite est calculée sur la base des évaluations actuarielles réalisées à la fin de l'exercice précédent. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. De même, les montants comptabilisés au passif du bilan au titre des régimes à prestations définies sont, le cas échéant, ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

Impôt sur les bénéfices

Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable de la période, entité fiscale par entité fiscale, le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année en cours. Cette charge est, le cas échéant, ajustée des incidences fiscales liées aux éléments à caractère exceptionnel de la période.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur à chaque clôture annuelle, ainsi qu'à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Les pertes de valeurs éventuellement comptabilisées au cours du premier semestre ne sont pas réversibles.

1.2 Première application de l'interprétation IFRIC 21

L'interprétation IFRIC 21 (Taxes prélevées par une autorité publique) adoptée par l'Union Européenne en juin 2014, est applicable de manière rétrospective depuis le 1er janvier 2015. Ce nouveau texte impose de comptabiliser les taxes (impôt sur les résultats et taxes liées aux rémunérations exclus) à la date de leur fait générateur, le passif ne pouvant être reconnu de manière progressive que si le fait générateur de la taxe est progressif.

Les taxes concernées par ce nouveau texte sont la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S, taxe assise sur le chiffre d'affaires des sociétés françaises) ainsi que les taxes foncières.

L'application de ce nouveau texte conduit à :

- Comptabiliser la C3S une année plus tard que précédemment (taxe due au 1er janvier N au titre du chiffre d'affaires réalisé en N-1) ;
- Enregistrer la C3S ainsi que certaines taxes foncières intégralement au 1er janvier, alors qu'elles étaient précédemment étalées linéairement dans l'année.

Du fait des dispositions transitoires de ces nouvelles normes, le Groupe Thales a procédé à un retraitement de ses états financiers (les impacts ayant été déterminés à l'ouverture du premier exercice présenté, c'est-à-dire au 1er janvier 2014). Les impacts ayant une incidence sur les comptes du Groupe TSA sont les suivants :

- les réserves consolidées, part du groupe, de Thales ont été augmentées de 10,3 M€, soit un impact de + 2,8 M€ au pourcentage de 26,95% pour TSA, taux de détention au 31 décembre 2013 ;
- le résultat consolidé du premier semestre 2014, part du groupe, de Thales a été diminué de 14,0 M€, soit un impact de -3,8 M€ au pourcentage de 26,73% pour TSA, taux de détention au 30 juin 2014 ;
- le résultat consolidé de l'année 2014 de Thales n'est pas impacté.

Les retraitements sur les comptes du Groupe TSA sont présentés dans les tableaux ci-après :

- augmentation de ses capitaux propres, à la date de transition ;
- incidences (peu significatives) sur les résultats de 2014 : sur le résultat Thales mis en équivalence pour le premier semestre 2014 ; sur la provision pour impôt différé liée aux réserves non distribuées de Thales pour l'année 2014.

Impacts sur le bilan consolidé du Groupe TSA	01/01/2014	30/06/2014	31/12/2014
Titres Thales mis en équivalence	2,8	(1,0)	2,8
Total de l'actif	2,8	(1,0)	2,8
Réserves consolidées, part du groupe	2,8	2,8	2,8
Résultat net	--	(3,8)	(0,1)
Impôt différé passif	--	--	0,1
Total du passif	2,8	(1,0)	2,8

Impacts sur le compte de résultat consolidé du Groupe TSA	Premier semestre 2014	Année 2014
Profit (perte) de dilution sur titre Thales	(0,1)	--
Résultat Thales mis en équivalence	(3,7)	--
Impôt différé	--	(0,1)
Résultat net	(3,8)	(0,1)

1.3 Nouveaux textes IFRS d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2015

Les nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore obligatoirement applicables, sont décrites dans la note Référentiel comptable de l'annexe aux états financiers consolidés des comptes consolidés 2014 de TSA.

L'IASB a par ailleurs publié, en décembre 2014, un amendement à IAS 1 (Présentation des états financiers), d'application obligatoire au 1er janvier 2016. Ce texte, visant à améliorer la pertinence des informations fournies dans les rapports financiers, est en cours d'adoption par l'Union européenne.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2015, TSA détient 100% de la société Sofiparge (consolidée par intégration globale) et 26,31% du Groupe Thales, mis en équivalence dans les comptes consolidés de TSA. Sur les trois périodes présentées, le pourcentage de détention, calculé après déduction de l'auto-contrôle, est calculé comme suit :

	30/06/2015	30/06/14	31/12/14
Nombre d'actions détenues par TSA	54 786 654	54 786 654	54 786 654
Capital total de Thales	210 162 630	207 601 327	207 841 111
Dont, actions en auto-contrôle	(1 919 952)	(2 605 800)	(1 876 732)
Actions Thales en circulation	208 242 678	204 995 527	205 964 379
% de détention	26,31%	26,73%	26,60%

3. RESULTAT FINANCIER

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014	Année 2014
Rémunération des titres participatifs (a)	(0,1)	(0,3)	(0,5)
Autres charges financières / dette brute	--	--	--
Produits financiers / trésorerie et équivalents	0,1	0,2	0,4
Intérêts financiers nets	--	(0,1)	(0,1)
Variation de juste valeur des titres participatifs (b)	0,3	0,3	0,2
Autres résultats financiers	0,3	0,3	0,2
Total	0,3	0,2	0,1

(a) Cette rémunération comprend une partie fixe, calculée en appliquant le TMO moyen à 80 % du nominal, et une partie variable fonction du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TSA de l'exercice précédent. La rémunération totale est plafonnée à 130 % du TMO moyen pour la période avril/mars précédent chaque échéance annuelle (1er août). Au 1^{er} semestre 2015 comme en 2014, la rémunération totale a représenté 130% du TMO moyen.

(b) Les titres participatifs sont évalués au cours de bourse à la date de clôture (cf. note 9).

4. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014	Année 2014
Impôt courant	--	--	(0,2)
Taxe de 3% sur les dividendes	(1,2)	(1,4)	(1,9)
Impôt différé sur réserves Thales non distribuées	(2,5)	(1,5)	0,9
Total	(3,7)	(2,9)	(1,2)

Les impôts différés actifs sont pour l'essentiel constitués du report déficitaire indéfiniment reportable de TSA qui s'élève à 847,6 M€ au 31 décembre 2014 (849,3 M€ en 2013). Ces déficits fiscaux ne sont imputables que sur un montant plafonné à 50% du bénéfice fiscal, au-delà d'1 M€ de bénéfice fiscal.

Les actifs d'impôt différés ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés de TSA car leur récupération n'est pas jugée probable.

TSA provisionne par ailleurs les conséquences fiscales (taxe de 3% sur les dividendes) d'une distribution des réserves consolidées de sa participation dans Thales (-0,7 M€ à fin 2014 et -3,2 M€ à fin juin 2015).

5. INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE POURCENTAGE / TITRES THALES

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014	Année 2014
Profit (perte) de dilution sur titres Thales	9,0	5,5	4,0
Total	9,0	5,5	4,0

Le pourcentage de détention de TSA dans les titres Thales varie chaque année notamment en fonction des mouvements d'actions d'auto-contrôle et des exercices d'options de souscription d'actions.

La diminution du pourcentage d'intérêt – dilution – est assimilée à une cession partielle et se traduit par la constatation en résultat d'une plus ou moins value, appelée profit ou perte de dilution.

L'augmentation du pourcentage d'intérêt – relation – est assimilée à une acquisition partielle et se traduit par la constatation d'un écart d'acquisition. Un écart d'acquisition positif (goodwill) est enregistré à l'actif du bilan dans les titres mis en équivalence. Un écart d'acquisition négatif (badwill) est comptabilisé en résultat.

6. TITRES THALES MIS EN EQUIVALENCE

(en millions d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Titres Thales mis en équivalence à l'ouverture	1 120,7	1 155,5	1 155,5
Résultat mis en équivalence	70,0	115,7	190,0
Distribution de dividendes en numéraire	(42,3)	(46,2)	(65,2)
Profit (perte) de dilution	9,0	5,5	4,0
Ecart de conversion	13,8	11,3	29,4
Variation de juste valeur / instruments financiers	(29,3)	(9,0)	(46,8)
Pertes et gains actuariels / retraite Thales	62,9	(31,4)	(145,0)
Autres	2,3	1,2	(1,2)
Titres Thales mis en équivalence à la clôture (a)	1 207,1	1 202,6	1 120,7

(a) soit :	30/06/15	30/06/14	31/12/14
<i>Situation nette Thales (part du Groupe) à la date de clôture, à 100%</i>	4 155,9	4 068,0	3 781,7
<i>Ecart d'acquisition</i>	368,9	368,9	368,9
<i>Situation nette Thales retraitée à 100%</i>	4 524,8	4 436,9	4 150,6
<i>% TSA dans Thales à la clôture</i>	26,31%	26,73%	26,60%
<i>Situation nette Thales retraitée au %</i>	1 190,5	1 186,0	1 104,1
<i>Ecart d'acquisition</i>	16,6	16,6	16,6
<i>Titres Thales mis en équivalence à la clôture</i>	1 207,1	1 202,6	1 120,7

Le cours de bourse de Thales au 30 juin 2015 était de 54,16€ (44,18€ au 30 juin 2014 et 45,00€ au 31 décembre 2014). Au 30 juin 2015, la valeur de mise en équivalence représentait 22,03 € par titre (TSA détenant 54 786 654 titres Thales).

Comptes consolidés de Thales (En M€, avant retraitements de consolidation de TSA) :

Bilan	30/06/15	31/12/14 *
Actifs non courants	8 366,4	8 390,8
Actifs courants	11 720,9	11 595,8
Total de l'actif	20 087,3	19 986,6
Capitaux propres, "part du Groupe"	4 155,9	3 781,7
Participations ne donnant pas le contrôle	260,9	299,1
Passifs non courants	4 040,3	4 289,9
Passifs courants	11 630,2	11 615,9
Total du passif et des capitaux propres	20 087,3	19 986,6

Compte de résultat	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014 *	Année 2014
Chiffre d'affaires	6 346,6	5 694,7	12 973,6
Résultat opérationnel courant	360,3	322,2	888,6
Résultat net, "part du Groupe"	266,0	432,6	714,2

* Après application de la nouvelle interprétation IFRIC 21.

7. PARTIES LIEES

7.1 Définition

Les parties liées de TSA, telles que définies dans IAS 24, sont l'Etat (en tant qu'actionnaire), le Groupe Thales (mis en équivalence dans les comptes de TSA) ainsi que les dirigeants de la société.

7.2 Pacte d'actionnaires

L'avenant au Pacte d'actionnaires entre TSA et Dassault Aviation, signé par les deux parties le 25 février 2015 et tel que décrit dans les comptes consolidés 2014 de TSA, a été annulé en date du 13 mai 2015 pour revenir au pacte précédent, en y apportant toutefois des précisions dans le cas éventuel d'une gouvernance dissociée.

8. CAPITAUX PROPRES

8.1 Capital

Au 30 juin 2015 comme au 31 décembre 2014, le capital social de TSA est composé de 110 000 000 actions de valeur nominale de 3 €. L'intégralité du capital de TSA est détenu par l'Etat.

Il n'existe pas à cette date de titres en circulation donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de TSA. Les statuts ne prévoient pas de droit de vote double.

8.2 Différence de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères. Au 30 juin 2015, cette différence de conversion provient uniquement des comptes consolidés de Thales.

8.3 Variation de juste valeur

La variation de juste valeur est composée de la quote-part de TSA dans les variations de juste valeur de Thales (quasi-exclusivement liées à la couverture de flux de trésorerie).

9. DETTES FINANCIERES

Par catégorie

	30/06/15			31/12/14			01/01/14		
	Total	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme
Autres emprunts	0,2	0,2	--	0,2	0,2	--	0,2	0,2	--
Titres participatifs (a)	11,3	0,1	11,2	11,9	0,1	11,8	17,4	0,2	17,2
Dettes financières	11,5	0,3	11,2	12,1	0,3	11,8	17,6	0,4	17,2

(a) Titres participatifs, libellés en euro, d'un montant nominal de 152,45 €, émis par TSA en 1983 et 1984, dont le remboursement ne peut pas intervenir avant la liquidation de la société.

Evolution des titres participatifs

	Premier semestre 2015			Premier semestre 2014			2014		
	Nombres de titres	Cours (€)	M€	Nombres de titres	Cours (€)	M€	Nombre de titres	Cours (€)	M€
Titres participatifs à l'ouverture	78 171	152,50	11,9	112 239	154,85	17,4	112 239	154,85	17,4
Rachat au cours de la période	(2 215)	--	(0,4)	(5 368)	--	(0,8)	(34 068)	--	(5,2)
Variation de juste valeur	--	--	(0,3)	--	--	(0,3)	--	--	(0,2)
Variation des intérêts courus	--	--	0,1	--	--	0,1	--	--	(0,1)
Titres participatifs à la clôture	75 956	149,40	11,3	106 871	154,00	16,4	78 171	152,50	11,9

10. RISQUES ET LITIGES

La procédure concernant la potentielle pollution aux hydrocarbures sur un terrain occupé jusqu'en 1985 par un établissement de Thomson- Brand a évolué comme suit : TSA a reçu le 9 janvier 2015 un rapport du cabinet URS relatif à la surveillance de la nappe phréatique. URS ne recommande aucune action spécifique, les résultats obtenus ne remettant pas en cause les conclusions du dernier schéma conceptuel.

TSA, conformément à la demande de la Préfecture de l'Ain continuera à assurer la surveillance de la nappe phréatique semestriellement en 2015.

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe n'a pas connaissance d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

TSA

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société TSA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, qui expose les incidences de la première application de l'interprétation IFRIC 21.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 31 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Jean-Marc Deslandes

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Diu

